CONFÉRENCE SECTORIELLE SUR LE LOISIR CULTUREL, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

VOLET: LOISIR CULTUREL

"Document de réflexion"

Québec

86-03791/

CONFÉRENCE SECTORIELLE SUR

LE LOISIR CULTUREL, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

VOLET CULTUREL

Sous l'angle de son développement et de sa promotion en vue d'une plus grande accessibilité.

Dépôt légal
4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12528-2

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 3

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR CULTUREL

1.1 **Les programmes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche** 9

1.1.1 Le programme d'assistance financière aux manifestations culturelles 9

1.1.2 Le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel 9

1.1.3 La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir: le volet culturel 10

1.1.4 Le programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives 11

1.1.5 Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir 12

1.1.6 Le programme de soutien à la recherche universitaire en loisir 12

1.1.7 Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal 12

1.1.8 Le programme d'aide au développement des équipements de loisir 13

1.1.9 Le soutien technique 13

1.2 **La contribution des autres ministères** 13

1.3 **Les interventions du monde municipal** 15

1.4 **Les interventions du monde associatif** 16

PAGE

1.4.1 Les organismes nationaux 16

1.4.2 Les organismes régionaux 16

1.4.3 Les organismes locaux 17

2. ANALYSE CRITIQUE EN MATIÈRE DE LOISIR CULTUREL

2.1 **Les programmes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche** 21

2.1.1 Le programme d'assistance financière aux manifestations culturelles 21

2.1.2 Le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel 22

2.1.3 La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir: le volet culturel 22

2.1.4 Le programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives 23

2.1.5 Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir 25

2.1.6 Le programme de soutien à la recherche universitaire en loisir 25

2.1.7 Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal 26

2.1.8 Le programme d'aide au développement des équipements de loisir 26

2.1.9 Le soutien technique 27

2.2 **La contribution des autres ministères** 27

2.3 **Les interventions du monde municipal** 28

2.4 **Les interventions du monde associatif** 29

2.4.1 Les organismes nationaux 29

2.4.2 Les organismes régionaux 29

2.4.3 Les organismes locaux 30

PAGE

3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR EN MATIÈRE DE LOISIR CULTUREL

3.1 **Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche** 34

3.1.1 La première hypothèse: maintien des programmes sectoriels 34

3.1.2 La deuxième hypothèse: accentuation des actions de promotion et de recherche ainsi que le renforcissement du soutien à l'égard des partenaires 38

3.2 **La contribution des autres ministères** 39

3.3 **Les interventions du monde municipal** 39

3.4 **Les interventions du monde associatif** 39

3.4.1 Les organismes nationaux 39

3.4.2 Les organismes régionaux 40

3.4.3 Les organismes locaux 40

CONCLUSION 43

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Rappel du Livre blanc

Le Livre blanc sur le loisir paru en 1979 définissait le loisir comme une occasion de détente, de liberté, de créativité, de formation permanente et également comme un pôle de développement culturel, économique et social.

Pour la réalisation de la politique du loisir, trois intervenants majeurs ont été identifiés: les municipalités en tant que maîtres d'oeuvre de l'organisation du loisir, les organismes volontaires comme partenaires des municipalités et de l'État, et enfin l'État à titre de gardien et de promoteur des intérêts collectifs.

Cette nouvelle politique du loisir a inspiré le Ministère au cours des cinq dernières années dans le domaine du loisir culturel. Elle a suggéré les actions du Ministère et, conséquemment, a favorisé une plus grande accessibilité à un loisir intégral de qualité à l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. Cette nouvelle politique a aussi permis de développer la création et l'expression que le Livre blanc avait porté au rang d'objectifs nationaux.

Il ne faut pas oublier de mentionner que l'essence même de cette politique est une concertation entre les principaux intervenants du loisir, permettant ainsi de côtoyer des partenaires stimulants.

La conjoncture économique difficile des dernières années a ralenti la croissance du budget du Ministère. Quoique la diminution des ressources financières peut être à certains égards décevante, cette conjoncture nous incite à se serrer les coudes et à user d'imagination.

C'est dans cet esprit que la Conférence nationale du loisir sera l'occasion pour tous les partenaires de faire le bilan des réalisations en fonction des objectifs que nous venons de rappeler. Cette grande manifestation permettra également à tous de se concerter et de rendre plus productifs les efforts de chacun.

La définition du loisir culturel

Le loisir culturel est un ensemble d'activités qui contribuent au développement personnel et collectif. Celles-ci relèvent essentiellement du domaine des arts et des lettres. On les regroupe généralement en quatre catégories:

- la musique et la danse: chant, musique instrumentale, danse sociale, danse d'expression, etc.;

- les arts plastiques et l'artisanat: dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.;

- la littérature et le théâtre: théâtre d'auteur, improvisation, écriture, etc.;

- l'audio-visuel: radio, cinéma, photographie, etc.

Les activités culturelles qui se classent dans le domaine du loisir s'avèrent celles que des individus pratiquent à titre d'amateurs, c'est-à-dire sans en tirer un revenu; ces activités sont exécutées pendant leur temps libre et non pendant leur temps de travail. Bien que le critère du revenu ne soit pas absolu, c'est lui et non pas la qualité de l'oeuvre qui permet de situer une activité du côté du travail ou du côté du loisir.

L'intégralité et la qualité du loisir culturel

L'intégralité du loisir signifie que ce dernier doit être entier et complet. Aucune de ses parties essentielles ne doit lui être enlevée. Cette spécificité a son importance dans un contexte où la volonté d'accessibilité pourrait occasionner un produit partiel.

La qualité du loisir culturel ne doit pas être confondue avec la qualité des oeuvres culturelles. Cette dernière, qu'elle soit produite par un amateur ou un professionnel, s'apprécie selon des critères propres à la discipline. Par contre, la qualité du loisir, culturel ou autre, s'apprécie par rapport à la réalisation du développement personnel.

Ceci ne signifie pas que les deux approches s'opposent. Au contraire, elles présentent beaucoup de complémentarité et les amateurs doivent aussi se soucier de qualité technique; il en va de leur développement.

Le loisir culturel comporte des activités "impressives", telles qu'écouter un concert, assister à une pièce de théâtre et visionner un film. Ces activités permettent à l'individu de recevoir l'expression des autres qu'ils soient professionnels ou amateurs. Le loisir culturel comporte également des activités "expressives" et c'est sur ces dernières que le Ministère a cru devoir accorder son soutien sans toutefois se désintéresser de l'aspect "impressif".

La présentation du document

Ce document de réflexion se veut un instrument de travail dans le cadre de la Conférence sectorielle sur le loisir culturel, scientifique et technique.

Le premier chapitre présente une description de la politique générale relative aux organismes nationaux de loisir, ainsi que les programmes mis en place par le Ministère dans le but de rendre le loisir culturel accessible aux citoyens et aux citoyennes de toutes les régions du Québec. Il sera également fait mention des programmes des autres ministères, des municipalités et du milieu associatif.

Le deuxième chapitre contient, en fonction des objectifs poursuivis, une analyse des programmes mis en place par le Ministère et posera quelques questions sur les actions des partenaires.

Enfin, le troisième chapitre propose pour fins de discussions de reconduire ou d'ajuster les programmes actuels dans une perspective de développement du secteur du loisir culturel.

L'ÉTAT DE LA SITUATION

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR CULTUREL

L'objectif principal poursuivi en matière de loisir culturel est de rendre accessible à tous les citoyens et les citoyennes un loisir culturel intégral de qualité. Examinons maintenant les divers programmes et mesures mis en place par chacun des partenaires.

1.1 Les programmes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

1.1.1 Le programme d'assistance financière aux manifestations culturelles

Ce programme comprend deux volets: la manifestation disciplinaire et l'animation culturelle à l'occasion d'événements d'envergure régionale, nationale ou internationale. Il est offert aux organismes privés sans but lucratif légalement constitués, ainsi qu'aux commissions scolaires, cégeps et universités.

L'évaluation des projets et les recommandations en matière d'assistance financière à accorder aux projets retenus, comme les manifestations culturelles régionales, ont été déconcentrées au niveau des régions administratives afin de sélectionner des projets selon la réalité, le dynamisme et les priorités culturelles de chacune des régions.

1.1.2 Le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel

Ce programme a pour objectif de permettre aux membres d'un groupe d'en arriver à l'acquisition de connaissances, à la maîtrise de techniques ou d'habiletés dans une discipline du loisir culturel; de donner le goût du dépassement et de la créativité dans la pratique d'une discipline du loisir; et finalement, de permettre la production et l'appréciation d'oeuvres de qualité.

Ce programme s'adresse aux organismes privés sans but lucratif, à rayonnement supra-municipal, qui ont atteint un certain niveau d'expérience dans la pratique d'une discipline en loisir culturel et qui veulent poursuivre leur développement.

1.1.3 La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir: le volet culturel

Cette politique s'adresse à l'ensemble des organismes nationaux de loisir, mais c'est uniquement dans son application aux organismes du domaine culturel que nous allons ici la considérer. Cette politique vise notamment les objectifs suivants:

- donner aux citoyens la liberté de choisir diverses formes de loisir;
- reconnaître les associations volontaires qui illustrent le principe de prise en charge du loisir par les citoyens;
- faire connaître l'expertise développée par les organismes dans une discipline ou un secteur;
- rendre accessibles à la population les services offerts par les organismes de loisir avec la collaboration de la municipalité;
- apporter un support financier aux organismes nationaux identifiés en vertu de la politique de reconnaissance et de financement;
- rationaliser l'assistance financière accordée aux organismes nationaux de loisir.

Les montants versés aux organismes nationaux de loisir culturel en vertu de cette politique, pour les années 1980 à 1986 inclusivement, sont les suivants:

ANNÉE	MONTANT TOTAL DE SUBVENTION	NOMBRE D'ORGANISMES SUBVEN-TIONNÉS	MOYENNE PAR ORGANISME	% DE VARIATION
1980-1981	607,185 $	11	55,199 $	---
1981-1982	732,045 $	11	66,550 $	17,1
1982-1983	834,165 $	13	64,167 $	12,2
1983-1984	902,790 $	14	64,485 $	7,6
1984-1985	1 047,740 $	15	69,850 $	13,8
1985-1986	1 167,431 $	15	77,829 $	10,3

1.1.4 Le programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives

Le but de ce programme est de permettre aux Québécois et aux Québécoises d'exprimer leur sentiment d'appartenance à leur communauté lors de moments privilégiés de réjouissance que sont les fêtes commémoratives et les fêtes populaires régionales.

La fête commémorative représente un ensemble de réjouissances publiques autour d'une célébration rappelant la création d'une municipalité. Les anniversaires retenus doivent remémorer un quart de siècle d'existence au moins. L'aide financière s'échelonne entre 1 000 $ et 7 000 $ selon la densité de la population.

Quant à la fête populaire régionale, elle se présente comme un ensemble de divertissements, autour d'une célébration symbolique pour une région donnée. Le caractère régional de la fête s'inscrit dans un thème particulier ou exclusif à une région et se manifeste par la participation de plusieurs municipalités. Dans ce cas, l'aide financière accordée varie entre 5 000 $ et 12 000 $ selon les caractéristiques de la manifestation et selon le nombre de municipalités comprises.

1.1.5 Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir

L'objectif premier de ce programme est de donner aux personnes qui s'occupent de loisir au palier local l'occasion de se sentir davantage impliquées en réalisant des innovations qu'elles jugent susceptibles d'améliorer la qualité et l'efficacité de leur action.

Ce programme s'adresse aux groupes locaux à but non lucratif, légalement constitués, qui oeuvrent dans le domaine du loisir.

1.1.6 Le programme de soutien à la recherche universitaire en loisir

Le but de ce programme est d'assurer un lien entre la recherche universitaire et les préoccupations du Ministère. Il vise également la coordination des efforts dans le renouveau du loisir provoqué par les changements sociaux. Finalement, il veut sensibiliser les facultés universitaires au phénomène du loisir.

Ce programme est offert aux chercheurs intéressés à effectuer des études en loisir dans les universités québécoises.

1.1.7 Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal

Les objectifs généraux de ce programme sont:

- de réaffirmer aux municipalités leur responsabilité qui est d'apporter un soutien aux activités communautaires;

- d'inciter les municipalités à se concerter avec les divers intervenants;

- d'inciter les municipalités à diversifier leur programmation dans les différents secteurs pour atteindre leurs clientèles.

Les moyens utilisés pour réaliser le dernier objectif ont surtout consisté en des rappels incitatifs adressés aux municipalités lors de l'envoi des documents afférents à ce programme. De manière plus particulière, signalons le soutien que leur ont apporté les conseils régionaux de loisir.

1.1.8 Le programme d'aide au développement des équipements de loisir

Ce programme priorise l'amélioration des équipements de loisir et la mise en place d'infrastructures légères. Pour ce faire, il a pour objectifs:

- de fournir aux organismes de loisir admissibles au programme une assistance financière en vue de les encourager à améliorer et à développer leurs équipements de loisir;

- d'aider à répondre aux besoins des citoyens en matière d'équipements de loisir en favorisant la concertation intermunicipale et scolaire-municipale;

- de favoriser la rénovation des équipements de loisir afin de les rendre accessibles à toute la population.

1.1.9 Le soutien technique

Le Ministère a consacré au cours des dernières années un effort accru à la réalisation et à la diffusion d'instruments de soutien technique à l'égard particulièrement des municipalités et des organismes locaux.

C'est ainsi que, relativement au secteur du loisir culturel, des brochures sur le loisir musical, l'artisanat de loisir et le loisir littéraire ont été publiées.

1.2 La contribution des autres ministères

Il existe actuellement une concertation par discipline avec le ministère des Affaires culturelles à propos du loisir littéraire, de la danse folklorique et du théâtre.

Par ailleurs, il est dans le mandat du ministère des Communications du Québec d'identifier les médias communautaires (presse écrite, radio, télévision) qui peuvent servir de canal et de lieu d'expression aux organismes de loisir culturel du milieu.

De son côté, le ministère des Relations internationales offre une assistance financière à des personnes ou à des groupes de loisir culturel qui veulent présenter des spectacles ou des expositions dans une ou plusieurs disciplines de loisir culturel. De plus, il leur facilite la possibilité d'assister à des colloques ou à des conférences par rapport à une discipline. Les objectifs de ce programme sont d'assurer la représentation du Québec à l'occasion d'une manifestation culturelle internationale et d'exprimer des habiletés exceptionnelles dans une discipline du loisir culturel, ou encore de se perfectionner en assistant à un colloque ou à une conférence internationale.

Par les réseaux des commissions scolaires, des cégeps et des universités, le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie offrent une assistance financière pour la réalisation d'activités étudiantes dites para-scolaires en loisir culturel.

Quant à l'implication du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, il offre quelques programmes d'assistance financière à des communautés ethniques pour leur permettre de réaliser des activités de loisir culturel par le biais de manifestations telles que des semaines ethniques.

Pour sa part, le ministère des Affaires municipales applique, entre autres, un programme d'amélioration des équipements communautaires. Ce programme soutient financièrement des municipalités dans l'établissement d'équipements de loisir: centres communautaires, salles polyvalentes, transformation d'immeubles désaffectés à des fins récréatives, parcs municipaux, et ainsi de suite.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec administre un concours national d'artisanat offert aux amateurs et accorde une assistance financière à la Fédération des cercles de fermières ainsi qu'aux cercles locaux.

Finalement, les personnes oeuvrant dans le secteur culturel peuvent avoir accès au programme Option Déclic administré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce programme peut fournir une assistance sous forme de main-d'oeuvre pour des projets de développement en loisir culturel.

1.3 Les interventions du monde municipal

Le Livre blanc a reconfirmé la municipalité maître d'oeuvre du développement du loisir dans le but de décentraliser les activités de loisir le plus près des citoyens de façon à répondre aux besoins et aux attentes du milieu. C'est dans cet esprit que le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal (P.N.S.A.L.M.) encourage les municipalités à utiliser au maximum les ressources des organismes locaux et scolaires sur leur territoire. La majorité des municipalités offrent à ces organismes un soutien financier, des équipements spécialisés et des locaux. Elles jouent donc un rôle de coordination afin de répondre aux besoins des citoyens en leur fournissant une bonne diversité d'activités.

En 1983-1984, 1 235 municipalités, soit 92% de celles ayant fourni des informations dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal, offraient en moyenne 7,5 activités. Le tableau ci-après montre la diversité des activités proposées dans ce secteur.

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL	MUNICIPALITÉS OFFRANT DES ACTIVITÉS		NOMBRE MOYEN D'ACTIVITÉS OFFERTES PAR CATÉGORIE
	NOMBRE	%	
Artisanat de loisir et arts plastiques	944	70	4,0
Audio-visuel	412	31	1,6
Littérature	570	42	1,2
Théâtre	433	32	1,2
Musique	477	35	1,9
Danse	748	56	1,8
Collection	65	5	1,0
Ludique	642	48	1,0
Autres catégories d'activités	490	36	1,1

1.4 Les interventions du monde associatif

1.4.1 Les organismes nationaux

Les organismes nationaux ont grandement contribué à la qualité et à l'accessibilité du loisir culturel par d'importants efforts au chapitre de la formation disciplinaire et d'animateurs.

Certains organismes ont développé des modèles d'ateliers. Ce genre d'initiative est très valable et il serait intéressant de poursuivre dans cette voie.

L'information est un secteur qui a beaucoup retenu l'attention. Toutefois, les périodiques sont de valeur inégale; certains ont peine à atteindre un seuil acceptable, alors que d'autres ont gagné des prix internationaux. Il faut souligner la réalisation de matériel didactique de bonne qualité.

En ce qui a trait à l'animation du milieu, que ce soit sur le plan organisationnel ou disciplinaire, les nombreux efforts ont porté fruit.

Enfin, un certain nombre d'organismes nationaux ont déjà élaboré un plan triennal de développement de leurs disciplines respectives. Dépendamment des ressources disponibles, les organismes publient un bulletin ou une revue, offrent des stages de formation et organisent une manifestation nationale annuelle.

1.4.2 Les organismes régionaux

Les conseils régionaux de loisir

Les conseils régionaux de loisir se sont vu confier par le Livre blanc sur le loisir un mandat prioritaire de support à la municipalité. Ce mandat devait leur permettre d'assumer la maîtrise d'oeuvre du loisir au palier local et d'actualiser ainsi la première option qui est de faire du citoyen le centre et la priorité de la politique du loisir. Ils ont accordé une expertise aux municipalités en termes de planification annuelle des activités de loisir et de consultation.

Les associations régionales

Seulement quatre fédérations disciplinaires ont des associations régionales, à savoir: l'Alliance des chorales, l'Association des violoneux, la Fédération des associations musicales et l'Association québécoise du jeune cinéma.

Quelques-unes de ces associations regroupent des clubs ou des groupes locaux disciplinaires. Elles donnent des services aux pratiquants membres. En général, elles offrent entre autres des services d'information, des stages de formation et organisent une manifestation régionale annuelle.

1.4.3 Les organismes locaux

Dans chacune des municipalités du Québec, des groupes ou des clubs rassemblent des adeptes d'une discipline. Ces organismes offrent un lieu de pratique où les membres peuvent échanger et se stimuler mutuellement, participer à des actions centrées sur leur discipline et contribuer ainsi à la vie culturelle de leur communauté.

2

L'ANALYSE CRITIQUE

2. ANALYSE CRITIQUE EN MATIÈRE DE LOISIR CULTUREL

2.1 Les programmes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Ce deuxième chapitre présente des interrogations sur la contribution effective des diverses actions posées précédemment afin d'atteindre l'objectif général visé par le Ministère. Ce dernier, rappelons-le, était de faire du loisir culturel, un loisir intégral et de qualité, plus accessible géographiquement, économiquement, socialement et culturellement. La poursuite de cet objectif général et des objectifs spécifiques qui en découlent devait se faire en collaboration avec les associations volontaires et les municipalités. Enfin, cette démarche devait également respecter la liberté du citoyen et favoriser la prise en charge des diverses facettes de l'organisation et de la réalisation des activités de loisir.

2.1.1 Le programme d'assistance financière aux manifestations culturelles

Les manifestations, soutenues dans le cadre de ce programme, ont contribué à faire connaître et apprécier le loisir culturel par la population. Elles représentent également une occasion d'information, de formation, de réflexion ainsi qu'un lieu d'expression. De plus, elles constituent une forme de reconnaissance pour les auteurs de ces productions.

Les membres des comités d'évaluation ont constaté qu'il y avait peu d'associations disciplinaires régionales qui font une demande pour une manifestation dans leur région. Ceci s'explique par le fait qu'il existe peu d'associations régionales disciplinaires en loisir culturel. C'est pourquoi, la table culturelle du Regroupement Loisir Québec a demandé que ce programme puisse être également accessible aux associations locales. Ainsi, celui-ci a été modifié en réponse à cette demande à la condition toutefois que l'association locale assume le rôle d'animation et de concertation régionale avec la collaboration de la fédération nationale.

Par ailleurs, la plupart des organismes nationaux du secteur du loisir culturel mettent sur pied une manifestation nationale à tous les ans, alors que certains le font tous les deux ans. On constate donc que beaucoup de ressources financières et d'énergies sont consacrées à ce type d'organisation, comparativement au peu de temps alloué au développement de la discipline.

N'y aurait-il pas lieu que ce programme se concentre sur des manifestations d'envergure régionale dans le but d'atteindre une clientèle aussi large que possible?

2.1.2 Le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel

Il existe trois niveaux d'acquisition de connaissances, de techniques et d'habiletés en loisir culturel. Il y a d'abord l'initiation qui relève des municipalités qui ont la maîtrise d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir au niveau local. Puis l'on retrouve le perfectionnement et la recherche pour lesquels le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche administre un programme de soutien financier.

Ce programme de perfectionnement et de recherche de l'excellence s'adresse aux groupes culturels à rayonnement supra-municipal. Certains croient qu'il faudrait distinguer plus clairement les notions de perfectionnement et d'excellence, alors que d'autres mettent en doute l'opportunité de cette distinction.

Est-il pertinent de faire la distinction entre la recherche de l'excellence et le perfectionnement en matière de développement du loisir culturel?

2.1.3 La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir: le volet culturel

Le Ministère a reconnu et financé des regroupements volontaires de citoyens et a respecté ainsi dans les faits le principe de la liberté de l'individu et de la prise en charge par ce dernier de son loisir. Du même coup, était réalisée une collaboration avec un partenaire important: le mouvement associatif.

Par l'application de cette politique, le milieu associatif et le Ministère ont certes contribué à l'intégralité et à la qualité du loisir culturel et ce, particulièrement par l'entremise du dossier de la formation auquel les organismes nationaux ont donné une place importante.

En regard de l'accessibilité, on peut mentionner l'information diffusée par les organismes, information qui a permis aux citoyens de connaître les possibilités de diverses disciplines de loisir culturel.

Toutefois, il ne nous semble pas que les organismes nationaux aient tout à fait réussi à exercer une influence significative sur le développement du secteur culturel au niveau local.

Quelles sont les priorités que la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux devrait retenir à l'égard des organismes du secteur culturel?

2.1.4 Le programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives

La fête populaire régionale

Ce volet du programme a été initié en 1982, suite à l'intégration des budgets alloués pour les fêtes populaires de niveau local au programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

L'instauration du concept de la fête populaire régionale ne semble pas avoir répondu à une réalité. Ce type de fête avait pour objectif d'aider les gens à développer le sens de l'appartenance à une région donnée et à susciter la participation à la mise en valeur des ressources régionales.

Toutefois, il faut reconnaître que la fête populaire doit se situer le plus près possible des citoyens pour acquérir tout son sens: elle s'avère d'abord locale. En somme, dès que la fête prend de l'ampleur, elle risque d'échapper au contrôle des citoyens et de devenir une foire commerciale. En somme, dès qu'on s'éloigne du sens de la fête, il y a risque que la dimension commerciale prédomine.

Est-ce que ce volet régional a, d'une part, des exigences assez précises quant aux contenus des manifestations qui sont soutenues? D'autre part, a-t-il un effet d'entraînement sur l'ensemble des fêtes populaires locales du Québec?

Est-ce que l'on devrait réduire la dimension territoriale de ce programme à l'échelle des municipalités régionales de comté?

La fête commémorative remplit bien son rôle, surtout auprès des petites municipalités. Le Ministère a consenti jusqu'à ce jour des subventions de faible importance qui n'apparaissent pas essentielles à la tenue de telles manifestations. Par ailleurs, le programme constitue une exception au principe voulant que le Ministère n'intervienne pas par des programmes spécifiques au niveau local.

Est-ce que l'apport financier du Ministère est essentiel à la tenue de fêtes commémoratives dans les municipalités?

2.1.5 Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir

Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir s'adresse exclusivement au niveau local. En considérant que ce programme avait comme objectif la diffusion des projets dans le but de provoquer un effet multiplicateur dans le milieu, les projets innovateurs subventionnés n'ont pas eu l'impact attendu.

Y a-t-il lieu de maintenir ce programme? Si oui, quels sont les ajustements qui pourraient être apportés afin de maximiser son impact à l'égard du loisir culturel?

2.1.6 Le programme de soutien à la recherche universitaire en loisir

Malgré la présence d'un programme de soutien à la recherche universitaire, il faut déplorer une carence en recherches portant sur le loisir culturel. Des sujets comme le contenu des activités disciplinaires et la formation des animateurs permanents et bénévoles n'ont pas fait l'objet d'études jusqu'à ce jour.

Quels sont les gestes qui pourraient être posés afin d'inciter le milieu universitaire à se préoccuper davantage du loisir culturel?

2.1.7 Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal

En ce qui a trait aux activités de loisir culturel offertes en milieu municipal, les informations disponibles permettent de constater que le nombre d'activités se compare avantageusement avec celui du secteur de l'activité physique et du sport.

Toutefois, l'absence de données comparatives fiables nous empêche de dire si le programme a effectivement eu comme effet d'inciter les municipalités à s'impliquer davantage dans le loisir culturel depuis 1982.

Malgré la diversité des activités culturelles, il apparaît opportun de se questionner sur la distribution des ressources financières, physiques et humaines dans ces secteurs.

Est-ce que le secteur du loisir culturel au niveau local bénéficie actuellement de toutes les ressources nécessaires à son développement selon le rythme souhaité? Sinon, est-ce qu'il y aurait lieu de développer des mesures incitatives afin que les municipalités accroissent les efforts consacrés à ce secteur?

2.1.8 Le programme d'aide au développement des équipements de loisir

En matière d'équipements culturels, les études réalisées ont permis de constater qu'une grande majorité de citoyens et de citoyennes est satisfaite de la quantité d'équipements disponibles.

Toutefois, l'analyse de la répartition de ces équipements sur le territoire montre une nette insuffisance dans certaines régions du Québec. À titre d'exemple, au niveau des centres socioculturels, certains territoires de municipalités régionales de comté n'en possèdent aucun, alors que d'autres municipalités régionales de comté disposent jusqu'à 4 000 mètres carrés de surface par 10 000 habitants.

Quels sont les équipements de loisir culturel auxquels le Ministère devrait accorder une priorité dans le cadre de son programme d'intervention?

2.1.9 Le soutien technique

La contribution du Ministère par le biais d'un soutien technique a été intéressante ces dernières années. Le secteur culturel possède maintenant quelques outils de promotion. Ces outils ne sont toutefois pas encore suffisamment nombreux. Au titre du soutien technique, l'on dénote un manque de documents d'orientation et de plan d'action particulièrement sur l'artisanat, les arts plastiques, le loisir audio-visuel, le loisir musical, le théâtre, l'art culinaire, les danses folkloriques. Enfin, des efforts devraient être consacrés à la cueillette de données quantitatives et qualitatives sur le loisir culturel.

Quels sont les outils qui pourraient être développés afin d'assurer une plus grande sensibilisation et une meilleure connaissance du secteur du loisir culturel?

2.2 La contribution des autres ministères

Des mécanismes d'échanges fonctionnent de façon régulière entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de nombreux autres ministères. Une telle concertation est essentielle afin de discuter des orientations de chacun, de mieux connaître les divers programmes offerts et d'harmoniser nos relations.

Toutefois, c'est avec le ministère des Affaires culturelles que les relations s'avèrent les plus soutenues, compte tenu de leurs actions complémentaires en matière de développement culturel.

Quels sont les dossiers pour lesquels il y aurait lieu de renforcer les relations interministérielles?

2.3 Les interventions du monde municipal

Le portrait réalisé de l'offre d'activités culturelles au niveau municipal en fait ressortir la diversité. Cependant, d'autres paramètres doivent être pris en considération afin de bien situer l'importance accordée à ce secteur par les municipalités, tels l'aspect financier ainsi que les ressources physiques et humaines. De plus, les mécanismes développés par les municipalités, visant à permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins, peuvent être insuffisamment adaptés aux particularités de chacun des secteurs du loisir.

Est-ce que la distribution des ressources financières physiques et humaines accordées au secteur du loisir culturel par rapport aux autres secteurs du loisir est satisfaisante?

Est-ce que les moyens de consultation mis en place par les municipalités permettent aux amateurs de loisir culturel de bien faire connaître leurs besoins?

2.4 Les interventions du monde associatif

2.4.1 Les organismes nationaux

Le Livre blanc sur le loisir donne comme mandat aux organismes nationaux de rendre leurs services accessibles à l'ensemble de la collectivité, notamment aux groupes locaux. Qu'en est-il pour les organismes du secteur du loisir culturel?

Les stratégies de développement des disciplines sont différentes d'un organisme à l'autre. Certains consacrent beaucoup de ressources et d'énergies à l'organisation d'une manifestation annuelle, mais font trop peu de développement régional dans leurs disciplines respectives. D'autres agissent comme substituts dans quelques municipalités du Québec en donnant des ateliers d'initiation.

L'influence des organismes disciplinaires culturels se fait peu sentir en milieu scolaire. Cependant, il s'agit là du lieu par excellence d'initiation des jeunes, et peut-être des moins jeunes, au loisir culturel.

Quels sont les moyens qui permettraient aux organismes nationaux du secteur culturel d'avoir un impact encore plus significatif à l'égard des divers intervenants locaux?

2.4.2 Les organismes régionaux

Au cours des dernières années, les conseils régionaux de loisir ont fait peu d'interventions spécifiques dans le domaine du loisir culturel. Par ailleurs, les associations régionales sont encore peu développées. Cela pourrait s'expliquer notamment par le manque d'intérêt des organismes locaux à se regrouper sur une base régionale.

Est-ce que le développement du loisir culturel passe nécessairement par la mise en place de services de soutien au niveau régional? Si oui, quels sont les services qui devraient être offerts à ce niveau?

2.4.3 Les organismes locaux

Les organismes locaux semblent avoir des ressources relativement limitées; l'on dénote en effet que 42% d'entre eux possèdent un budget inférieur à 2 000 $. De plus, les organismes locaux du secteur du loisir culturel bénéficient moins que les organismes locaux des autres secteurs des services offerts par les diverses instances régionales et nationales.

Quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place afin d'assurer le développement et le maintien d'organismes locaux oeuvrant dans le secteur du loisir culturel?

3

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR EN MATIÈRE DE LOISIR CULTUREL

Afin d'alimenter les échanges et éventuellement d'articuler des consensus devant baliser l'avenir, le présent chapitre soumet aux participants des propositions de discussions. Ces propositions prennent appui sur l'analyse critique des objectifs et des mesures mis en oeuvre par chacun des grands partenaires. Cette analyse a d'ailleurs permis d'identifier certaines priorités qui pourraient orienter dorénavant l'action des divers partenaires préoccupés par le développement du loisir culturel. Ces priorités sont les suivantes:

- l'accentuation des moyens de promotion et d'information afin d'assurer une meilleure pénétration des activités de loisir culturel;

- la poursuite des efforts afin d'accroître l'offre de services dans le secteur du loisir culturel tant au niveau des programmes que des infrastructures;

- la réponse par une offre adéquate de services aux besoins des clientèles particulières;

- le développement d'indicateurs de situation et d'évaluation du secteur du loisir culturel au moyen de recherches et d'études.

La présente Conférence sectorielle constitue une occasion privilégiée afin que les divers intervenants préoccupés par le développement du loisir culturel s'entendent sur ces priorités et identifient les moyens qui permettront d'en concrétiser l'atteinte.

C'est dans cet esprit que ce troisième chapitre propose les orientations qui pourraient être retenues en vue de départager les responsabilités respectives des divers intervenants et d'établir les bases d'une éventuelle politique en matière de développement du loisir culturel.

3.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le Ministère soumet, pour fins de discussions aux participants de la Conférence sectorielle, deux hypothèses quant à la nature de son intervention et aux partages de responsabilités qui pourraient être retenus.

3.1.1 La première hypothèse: maintien des programmes sectoriels

La première hypothèse impliquerait le maintien d'un soutien direct aux intervenants par le biais de programmes sectoriels et multisectoriels. Par cette hypothèse le Ministère, tout en maintenant la majorité de ses programmes actuels, apporterait certains ajustements dans le but de mieux les inscrire en fonction des priorités énoncées précédemment.

Le programme d'assistance financière aux manifestations culturelles

Le Ministère propose de poursuivre son intervention par le biais du programme d'assistance financière aux manifestations culturelles en mettant toutefois l'accent sur le niveau régional.

En effet, ce programme constitue une façon originale d'assurer le développement de certaines disciplines au niveau régional et il constitue une incitation auprès des organismes locaux à avoir une préoccupation plus large du développement de leur secteur.

Le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel

En prenant en considération que le programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel concourt à la qualité du loisir en soutenant les groupes les plus avancés et qu'il a un effet d'entraînement sur le développement de la discipline, notamment au niveau local, le Ministère propose d'offrir ce programme aux groupes qui sont dans une démarche de perfectionnement ou ont atteint un niveau d'excellence.

La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux: le volet culturel

Compte tenu de la rareté des ressources disponibles et de l'importance d'assurer des services de qualité, le Ministère propose d'inciter les organismes nationaux du secteur du loisir culturel à rationaliser leurs modes d'intervention.

C'est ainsi que la concertation entre les organismes du secteur, la réalisation de projets conjoints, le regroupement de services, voire même la fusion de certains organismes oeuvrant dans des disciplines apparentées, seront encouragés par le biais de la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux.

Le programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives

Puisque la fête a comme objectif de développer le sens d'appartenance à un groupe ou à une communauté, le Ministère propose d'inciter dorénavant la réalisation de fêtes au niveau du territoire des municipalités régionales de comté.

Par ailleurs, le Ministère propose d'abandonner son soutien financier aux fêtes commémoratives et entend plutôt développer des instruments de support technique pour aider les municipalités désireuses d'organiser ce type de manifestation.

Le programme de soutien aux projets innovateurs en loisir

Il y a toujours une place pour l'innovation en loisir culturel et ces efforts devront davantage porter à la source même des problèmes particuliers que rencontre ce type de loisir. Les résultats de ces efforts devraient être non seulement mieux connus, mais faire l'objet de discussions entre les innovateurs et les utilisateurs possibles des innovations. De plus, le Ministère entend dorénavant assurer une meilleure diffusion des innovations développées dans les secteurs du loisir.

Le programme de soutien à la recherche universitaire en loisir

La recherche dans le domaine du loisir culturel devra être stimulée et soutenue. Elle devra surtout, comme les innovations, être intégrée davantage au processus de développement concret du loisir culturel. Le Ministère se propose d'encourager le milieu universitaire à présenter des projets de recherche dans ce domaine. Plus spécifiquement, une attention particulière sera portée aux projets de recherches visant à développer des programmes pour la formation des travailleurs permanents et bénévoles.

Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal

La Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal sera l'occasion d'évaluer l'impact du programme national de soutien aux activités de loisir municipal sous l'angle d'un développement global du loisir, tout en tenant compte des spécificités de chacun des secteurs dont le loisir culturel.

Le programme d'aide au développement des équipements de loisir

La Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal sera également l'occasion de convenir des orientations qui devraient être retenues en matière de développement des équipements de loisir.

À cet égard, le Ministère entend proposer une intervention normalisée autour de certains équipements prioritaires comprenant notamment les centres socioculturels et communautaires, ainsi que les salles de spectacles.

3.1.2 La deuxième hypothèse: accentuation des actions de promotion et de recherche ainsi que le renforcissement du soutien à l'égard des partenaires

La deuxième hypothèse impliquerait une remise en question du soutien direct du Ministère dans le cadre de programmes sectoriels au profit, d'une part, d'un renforcissement du soutien du Ministère à l'égard de ses partenaires et, d'autre part, d'une accentuation des activités de promotion et de recherches en concertation avec les partenaires concernés par le développement du loisir culturel.

Plus spécifiquement, cette hypothèse conduirait à un questionnement, par le Ministère, du principe d'un soutien financier dans le cadre des programmes sectoriels suivants:

- le Programme d'assistance financière aux manifestations culturelles;

- le Programme d'assistance financière pour le perfectionnement ou la recherche de l'excellence chez les groupes de loisir culturel;

- le Programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales et aux fêtes commémoratives.

Relativement aux activités de promotion, les ressources financières qui seraient dégagées par cette hypothèse permettraient le développement et la réalisation d'un plan national de promotion et d'information en vue de promouvoir le loisir culturel. Elles permettraient également l'accentuation des activités de recherches en vue de développer des indicateurs permanents de situation et de développement. Ces actions seraient conduites en concertation avec les divers partenaires concernés.

3.2 La contribution des autres ministères

Le Ministère propose d'intensifier ses relations avec les autres ministères. De façon plus précise, on tentera notamment de définir conjointement avec le ministère des Affaires culturelles la problématique du développement de certaines disciplines, comme on le fait présentement pour la danse folklorique. On élaborera, en collaboration avec le ministère des Relations internationales, des stratégies afin d'assurer la participation d'amateurs de loisir culturel à des manifestations ou à des colloques internationaux. Finalement, le Ministère propose d'explorer, avec le ministère de l'Éducation, les possibilités d'utiliser aux fins du développement du loisir culturel les nombreuses ressources qualifiées dont dispose son réseau.

3.3 Les interventions du monde municipal

L'identification des besoins de la population constitue l'élément clef de toute intervention en loisir en milieu municipal. C'est ainsi que le Ministère propose de réaliser un plan de recherche dont l'objectif serait de fournir aux municipalités une meilleure compréhension du phénomène associatif au niveau local, particulièrement pour le secteur du loisir culturel qui dispose, selon toute vraisemblance, de moins de ressources.

3.4 Les interventions du monde associatif

3.4.1 Les organismes nationaux

Le Ministère propose que la table sectorielle du loisir culturel travaille à l'élaboration d'une stratégie concertée afin de

s'assurer que les actions des organismes nationaux de loisir culturel aient un maximum d'impact auprès des municipalités et des organismes locaux.

3.4.2 Les organismes régionaux

L'ensemble des partenaires réévaluera, lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional, les interventions à ce niveau. Cette Conférence sera de plus l'occasion pour les représentants de chaque secteur de faire connaître leur point de vue sur le développement de structures et de services au niveau régional.

3.4.3 Les organismes locaux

Dans le cadre de ses programmes réguliers, le Ministère encouragera les divers intervenants à développer des moyens et des instruments qui permettront aux organismes du secteur du loisir culturel de mieux faire connaître leurs besoins. La mise en place d'un comité culturel local s'avère au yeux du Ministère un outil efficace au niveau municipal.

CONCLUSION

CONCLUSION

Dans le cadre de la Conférence sectorielle sur le loisir culturel, scientifique et technique, la réflexion que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose s'inscrit dans un processus qu'il a amorcé en vue de convenir avec les nombreux partenaires concernés des principaux éléments d'une éventuelle politique en cette matière.

L'état de la situation, l'analyse critique et les stratégies d'actions proposées dans ce document se veulent une sorte de déclencheur appelant les partenaires à procéder, chacun dans son milieu, à une réflexion en profondeur pour s'assurer d'une participation des plus actives lors de la tenue de la Conférence sectorielle sur le loisir culturel, scientifique et technique.

Ainsi, la Conférence sectorielle sera l'occasion, pour tous les partenaires réunis, de mettre en commun le fruit de leurs réflexions respectives et de dégager des consensus tant au niveau des objectifs à atteindre que des programmes, des mesures et des actions à mettre en oeuvre et ce, à l'intérieur du réalisme qu'exige le contexte économique actuel.

Pour sa part, la Conférence nationale du loisir sera l'occasion, en fin de cheminement, d'arrêter certaines priorités d'actions nationales en tenant compte de l'ensemble des secteurs du loisir. De plus, la Conférence nationale permettra aux divers partenaires de développer les mécanismes d'interactions qu'ils jugent souhaitables pour que s'accroissent entre eux des rapports fonctionnels, notamment en vue de concrétiser les divers consensus obtenus lors des conférences sectorielles.

Enfin, en s'appuyant sur les orientations qui se dégageront, le Ministère procédera, au terme du processus de consultation de la Conférence nationale, à l'énoncé d'une politique nationale en matière de loisir culturel au Québec.